

LES COMPTES DES REGIONS 2003

LES COMPTES DES REGIONS 2003

La présente brochure a été réalisée à partir de l'exploitation de l'ensemble des comptes de gestion définitifs des régions de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs régionaux, comptables du Trésor. Elle présente les grandes évolutions financières des régions pour 2003.

En 2003, les régions françaises ont dépensé 14,7 milliards d'euros, soit 1% du PIB français et un peu moins de 10% des dépenses totales des collectivités locales (contre 25% pour les départements et 65% pour les communes et leurs groupements).

Le poids relatif des régions françaises dans l'ensemble des finances publiques tend cependant à s'accroître avec les transferts de compétences de l'Etat vers les régions : après la généralisation du transfert de compétences en matière de transport ferroviaire régional de voyageur en 2002, l'année 2003 est marquée par une nouvelle extension des attributions de formation professionnelle des régions. C'est pourquoi la progression rapide des dépenses constatée en 2002 (+18,6%) se poursuit en 2003, à un rythme moindre toutefois (+7,3%). Les dépenses définitives d'investissement progressent plus vite que celles de fonctionnement (+9,0% et +5,9% respectivement).

Par ailleurs, pour la première fois, les fiches financières des régions, jusqu'alors incluses dans la présente brochure, sont désormais librement consultables sur le site Internet du Ministère des Finances dédié aux collectivités locales : www.colloc.minefi.gouv.fr (onglet finances locales / comptes des collectivités / régions). Elles ne sont pas reprises dans le présent document.

Je souhaite que cette publication apporte aux lecteurs l'information la plus complète sur les comptes des régions. Mes services sont à votre écoute pour répondre à toutes demandes de précisions complémentaires et pour prendre en compte toutes remarques sur ce document.

Jean Bassères

Directeur Général de la Comptabilité Publique

SOMMAIRE

Analyse des comptes des régions 2003 : page 4

Présentation des finances des régions : page 5

Analyse des flux financiers : page 7

Analyse patrimoniale : page 14

Tableaux de synthèse : page 18

Annexes : page 23

Annexe 1 : méthodologie : page 24

Annexe 2 : définition comptable des agrégats : page 27

Annexe 3 : lexique : page 30

ANALYSE DES COMPTES DES RÉGIONS 2003

Présentation des finances des régions

Les régions françaises ont dépensé en 2003 14,7 milliards d'euros, soit 1% du PIB français et un peu moins de 10% des dépenses totales des collectivités locales (contre 25% pour les départements et 65% pour les communes et leurs groupements).

Ce montant représente une moyenne de 244 euros de dépense par habitant. Les régions d'outre-mer (ROM) et la Corse sont caractérisées par une intensité de dépenses plus forte s'élevant à 557 euros par habitant en moyenne pour les ROM et à 1539 pour la Corse, tandis que les régions de métropole (hors Corse) réalisent une moyenne de dépenses s'échelonnant entre 200 et 308 euros par habitant.

Le poids relatif des régions françaises dans

l'ensemble des finances publiques tend cependant à s'accroître avec les transferts de compétences de l'Etat vers les régions : après la généralisation du transfert de compétence en matière de transport ferroviaire régional de voyageur en 2002, l'année 2003 est marquée par une nouvelle extension des attributions de formation professionnelle de régions. En effet, la loi « Démocratie de proximité » de février 2002 leur a transféré la charge de l'indemnité versée aux employeurs d'apprentis. C'est pourquoi la progression rapide des dépenses constatée en 2002 (+18,6%) se poursuit en 2003, à un rythme moindre toutefois (+7,3%). Les dépenses définitives d'investissement progressent plus vite que celles de fonctionnement (+9,0% et +5,9% respectivement).

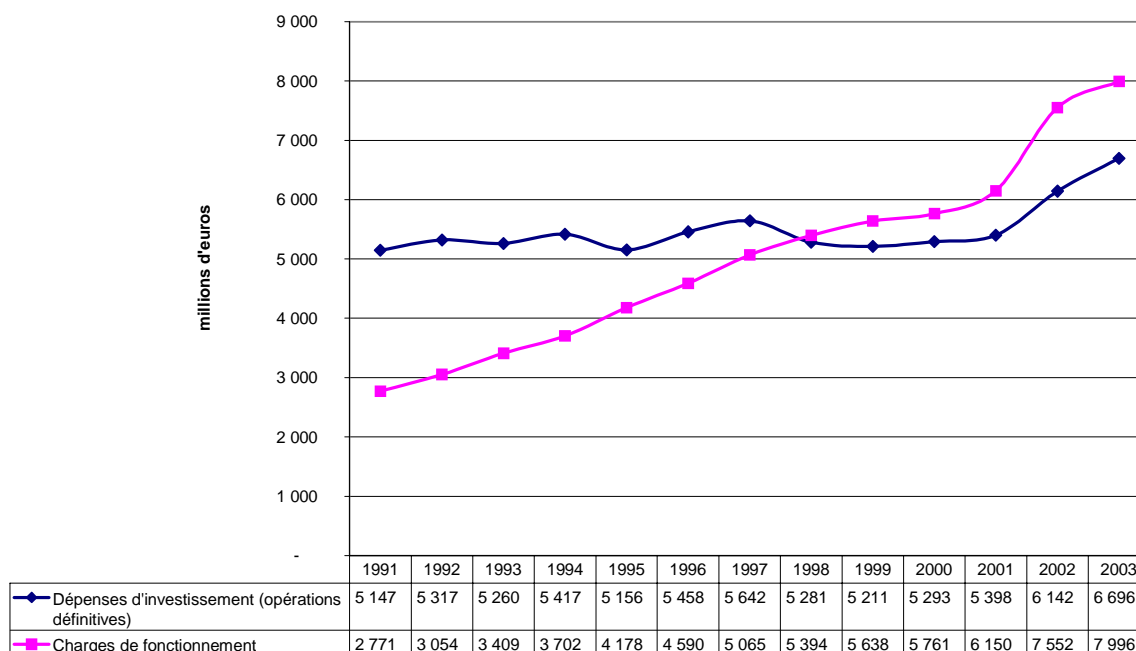
Intensité de la dépense par région

Région	Dépenses totales* en euros par habitant	Population**	Dépenses totales* en millions d'euros
CORSE	1 539	260 196	401
GUADELOUPE	748	422 496	316
GUYANE	538	157 213	85
MARTINIQUE	520	381 427	199
REUNION	466	706 300	329
LIMOUSIN	308	710 939	219
NORMANDIE(BASSE-)	270	1 422 193	384
CHAMPAGNE-ARDENNE	265	1 342 363	356
ALSACE	261	1 734 145	452
MIDI-PYRENEES	255	2 551 687	650
FRANCHE-COMTE	254	1 117 059	283
AUVERGNE	249	1 308 878	326
PICARDIE	248	1 857 834	461
POITOU-CHARENTES	245	1 640 068	402
NORD-PAS-DE-CALAIS	244	3 996 588	974
CENTRE	240	2 440 329	586
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	230	4 506 151	1 037
RHONE-ALPES	228	5 645 407	1 285
LORRAINE	223	2 310 376	515
NORMANDIE(HAUTE-)	221	1 780 192	394
LANGUEDOC-ROUSSILLON	219	2 295 648	502
BRETAGNE	214	2 906 197	621
ILE-DE-FRANCE	212	10 952 011	2 318
PAYS DE LA LOIRE	210	3 222 061	678
AQUITAINE	206	2 908 359	598
BOURGOGNE	200	1 610 067	321
METROPOLE	235	58 518 748	13 764
REGIONS D'OUTRE-MER	557	1 667 436	928
TOUTES REGIONS	244	60 186 184	14 692

* opérations définitives (hors remboursements d'emprunts et octrois de prêts)

** source : recensement 1999 de l'INSEE

Evolution en valeur des dépenses des régions



Les nouvelles compétences tendent à modifier la structure du budget des régions. En 1991, les dépenses des régions étaient consacrées à 65% à l'investissement, contre 46% en 2003. Au rôle initialement assigné à la région d'équiper le territoire en structures éducatives ou de transports s'adjoint un rôle de gestionnaire de services publics de plus en plus important. La part de l'investissement dans le total des dépenses des régions reste toutefois à un niveau supérieur à celui des communes (25%) ou des départements (28%).

Ce constat n'est cependant pas valable pour les régions d'outre-mer : les dépenses de ces régions sont non seulement spécifiques dans leur intensité mais aussi dans leur structure, puisque le budget des ROM reste majoritairement un budget d'investissement (56% de leurs dépenses sont des dépenses d'investissement). L'Île-de-France est dans le même cas avec 54% de ses dépenses consacrées à l'investissement. Au contraire la part de l'investissement dans le budget de la Corse est inférieure à la moyenne continentale avec 27% des dépenses totales consacrées à l'investissement.

Les spécificités financières de la Corse, des régions d'Outre-mer et de l'Île-de-France s'expliquent par des compétences plus étendues pour ces collectivités que pour les autres régions de métropole. Par exemple, en plus de la compétence relative à l'entretien et à l'équipement des lycées, la Corse est également chargée de la même attribution pour les collèges. Les régions d'outre-mer sont chargées de l'entretien du réseau routier de leur

territoire. La région Île-de-France dispose d'une compétence générale en matière de transports en commun (et pas seulement en matière de transport ferroviaire).

L'analyse des comptes agrégés des régions s'appuie sur la démarche suivante :

- 1) La première partie consiste en une analyse des flux financiers. Cette analyse s'effectue en flux réels : seuls les dépenses et recettes se traduisant *in fine* par un décaissement ou un encaissement sont pris en compte (par exemple les dotations aux amortissements ne sont pas des charges réelles). Elle se décompose en deux temps :
 - étude de la formation de l'autofinancement (CAF) par l'étude de la section de fonctionnement
 - étude du financement des investissements (section d'investissement)

Le solde permettant de mesurer l'impact des flux financiers de l'année sur le patrimoine est l'excédent (ou le déficit) financier global.

- 2) L'étude du patrimoine dans une optique financière constitue la deuxième partie. Dans un premier temps est analysée l'incidence des opérations de l'année sur la dette et le fonds de roulement. Puis une étude plus détaillée du bilan fonctionnel permet de connaître comment la variation du fonds de roulement résultant de l'équilibre financier s'est matérialisée dans le patrimoine de la collectivité.

1. Analyse des flux financiers

1.1. Le cycle de fonctionnement est marqué par une progression rapide des charges

Malgré une nouvelle diminution des charges financières en 2003, la progression plus rapide des charges que celle des produits de fonctionnement aboutit à une diminution de la capacité d'autofinancement (CAF) en 2003. Cette évolution traduit le poids des transferts liés aux interventions des régions.

1.1.1. De moindres rentrées fiscales ralentissent la progression des produits

La hausse des produits de fonctionnement en 2003 est ralentie (+2,9%) en raison d'une baisse des produits des impositions indirectes, et notamment du produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation.

Les **transferts reçus** connaissent une progression soutenue en 2003 (+5,7%). Les transferts versés par l'Etat¹ (95% des transferts reçus) sont à l'origine de l'essentiel de cette évolution. :

- Les dotations et participations reçues de l'Etat augmentent de 4,3% en vue compenser le coût pour les régions du transfert de compétence en matière de rémunération des employeurs d'apprentis ;
- Les compensations fiscales versées par l'Etat augmentent également de façon soutenue, en particulier la dotation de compensation de la part salaire de la taxe professionnelle (+15,3%). 2003 est la dernière année du processus de suppression de la part salaire des bases de taxe professionnelle.

La part des transferts de l'Etat dans le total des produits de fonctionnement est devenue majoritaire depuis la généralisation du transfert de compétence en matière ferroviaire en 2002. En 1997, les transferts de l'Etat représentaient 29,7% des produits de fonctionnement et le produit des impôts et taxes 66%. Cette proportion est désormais de 55,9% pour les transferts de l'Etat et de 39,8% pour le produit des impôts et taxes.

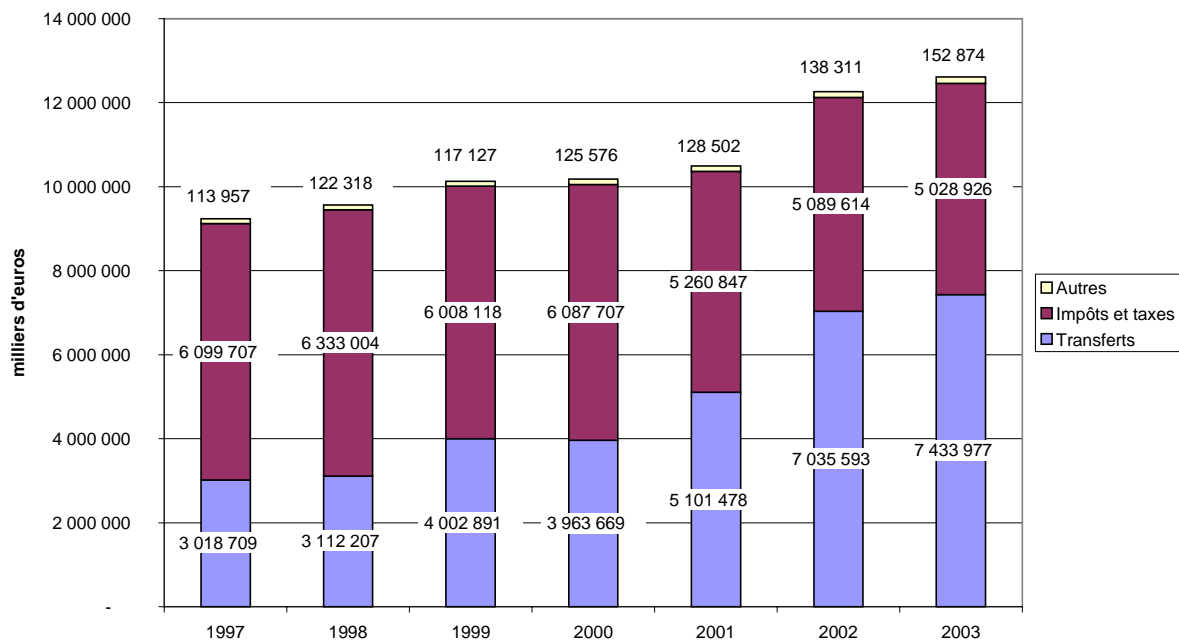
Section de fonctionnement (opérations réelles)

milliers d'euros

	2000	01/00	2001	02/01	2002	03/02	2 003
Total des produits de fonctionnement	10 176 952	3,1%	10 490 827	16,9%	12 263 519	2,9%	12 615 777
Transferts reçus	3 963 669	28,7%	5 101 478	37,9%	7 035 593	5,7%	7 433 977
<i>dont transferts de l'Etat</i>	3 769 244	31,7%	4 965 164	36,4%	6 771 291	4,1%	7 051 161
Impôts et taxes	6 087 707	-13,6%	5 260 847	-3,3%	5 089 614	-1,2%	5 028 926
<i>dont contributions directes</i>	3 948 185	-21,7%	3 090 515	-2,4%	3 016 943	1,6%	3 065 778
<i>dont taxe sur les certificats d'immatriculation</i>	1 372 625	2,9%	1 412 419	6,4%	1 503 182	-5,1%	1 427 100
<i>dont taxes spécifiques Corse et régions d'outre-mer</i>	488 033	-2,8%	474 142	12,8%	534 939	-5,1%	507 844
Total des charges de fonctionnement	5 760 759	6,8%	6 150 350	22,8%	7 552 461	5,9%	7 995 833
Ventilation par nature de charge							
Achats et charges externes	362 837	8,5%	393 730	35,2%	532 200	46,1%	777 354
Charges de personnel	397 975	7,8%	428 878	10,0%	471 882	10,4%	520 972
Transferts versés	4 337 549	7,6%	4 668 399	26,9%	5 926 005	3,0%	6 101 060
Charges financières	484 571	-4,5%	462 643	-15,3%	391 931	-16,8%	326 178
Ventilation par principaux secteurs							
Enseignement	908 983	6,2%	964 933	6,9%	1 031 248	5,9%	1 092 575
Interventions économiques générales (dont transports)	1 021 919	18,3%	1 209 225	99,8%	2 415 827	5,9%	2 558 497
Formation professionnelle et apprentissage	2 103 852	1,4%	2 133 229	-1,4%	2 104 192	7,3%	2 258 153
Sports et beaux-arts	286 856	7,0%	307 025	15,8%	355 488	10,6%	393 115
Soldes d'épargne							
Excédent brut de fonctionnement (= produits courants non-financiers - charges courantes non-financières)	4 911 409	-1,8%	4 822 639	6,1%	5 115 182	-2,7%	4 974 602
CAF (capacité d'autofinancement) (= produits - charges de fonctionnement réels)	4 416 194	-1,7%	4 340 477	8,5%	4 711 057	-1,9%	4 619 943
CAF nette (= CAF - remboursements en capital d'emprunts)	3 361 355	-0,3%	3 350 470	8,8%	3 644 335	2,6%	3 740 227

¹ Les transferts de l'Etat regroupent les concours de l'Etat (DGD, DGF, compensations et péréquations fiscales) et les participations reçues de l'Etat

Evolution des produits de fonctionnement



Le **produit des impôts et taxes** est en recul de 1,2% en 2003. Cet évolution est due à de moindres rentrées fiscales sur la taxe sur les certificats d'immatriculation (-5,1%) liées à un marché automobile peu actif en 2003. Les autres impôts indirects sont également en recul. La taxe sur les permis de conduire est progressivement abandonnée (12 régions y ont renoncé, une de plus en 2003). Pour les régions d'outre-mer, le produit de l'octroi de mer et de la taxe spéciale sur les carburants diminue de 5,2% et 6,2% respectivement. Malgré ce recul, ces deux taxes représentent toujours une part importante (55% en moyenne) des produits de fonctionnement des

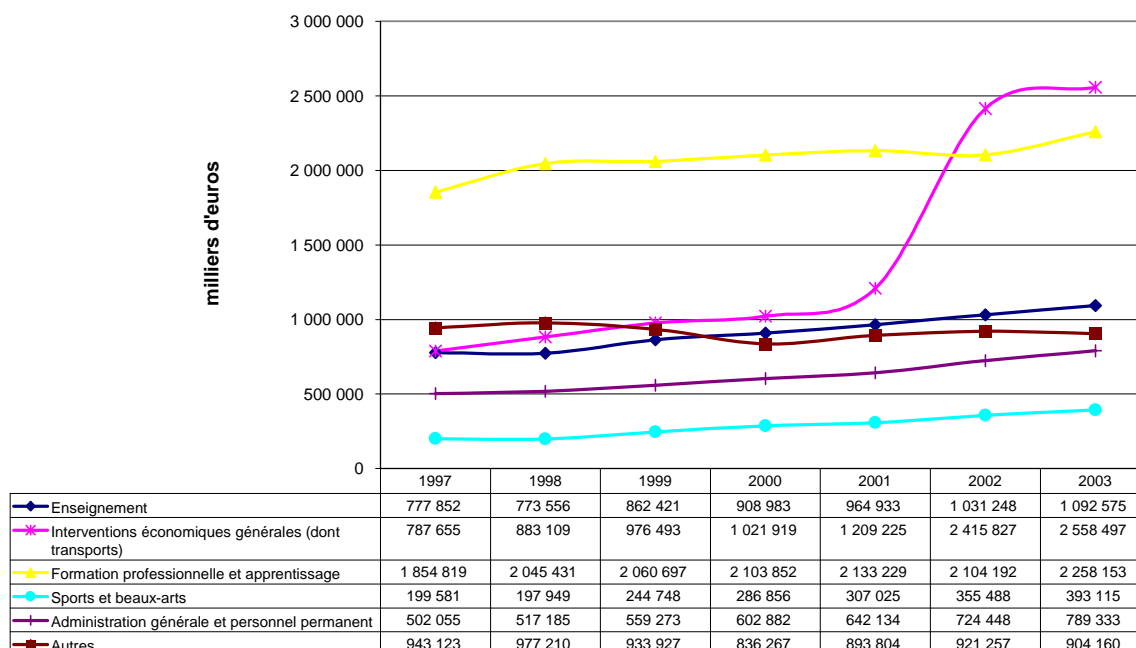
régions d'outre-mer.

En revanche, le produit des contributions directes progresse modérément en 2003 (+1,6%), essentiellement sous l'effet du dynamisme des bases de la taxe sur le foncier bâti (+3,5%), les taux restant assez stables. La part des impositions régionales dans le total des produits de fonctionnement demeure assez faible si on la compare à celles des communes et des départements, comme le montre le tableau ci-dessous.

Comparaison des produits fiscaux en euros par habitant selon le type de collectivité en 2003

	en euros par habitant		
	Communes de plus de 10000 habitants n'appartenant à aucun groupement fiscalisé		
	Régions	Départements	fiscalisé
Taxe d'habitation (produit voté)	0	61	188
Taxe sur le foncier bâti (produit voté)	18	74	173
Taxe sur le foncier non-bâti (produit voté)	0	1	1
Taxe professionnelle (produit voté)	32	110	559
Taxes indirectes (produit perçu)	35	100	205
Total des produits fiscaux	85	345	1 126
Total des produits de fonctionnement	210	629	1695
Part des produits fiscaux dans le total des produits de fonctionnement	41%	55%	66%

Evolution des charges de fonctionnement des principaux secteurs



1.1.2. Les charges de fonctionnement augmentent sous l'effet des transferts de compétence

Les charges de fonctionnement progressent rapidement en 2003 (+5,9%) sous l'effet de l'accroissement des charges liées aux interventions des régions. Cette hausse est cependant moindre que celle de l'année 2002 (+22,8%) qui était due à la généralisation du transfert de compétence en matière ferroviaire.

Les **transferts versés** progressent modérément en 2003 (+2,9%), mais cette moyenne recouvre des évolutions contrastées selon les secteurs.

- Les participations versées pour le secteur de la formation professionnelle reculent de 14,7% en raison du reclassement comptable de ces participations en achats et charges externes².
- Le transfert de compétence en matière de rémunération des employeurs d'apprentis se traduit par une charge de 124 millions d'euros pour les régions en 2003, soit 2% du total des transferts versés par les régions.

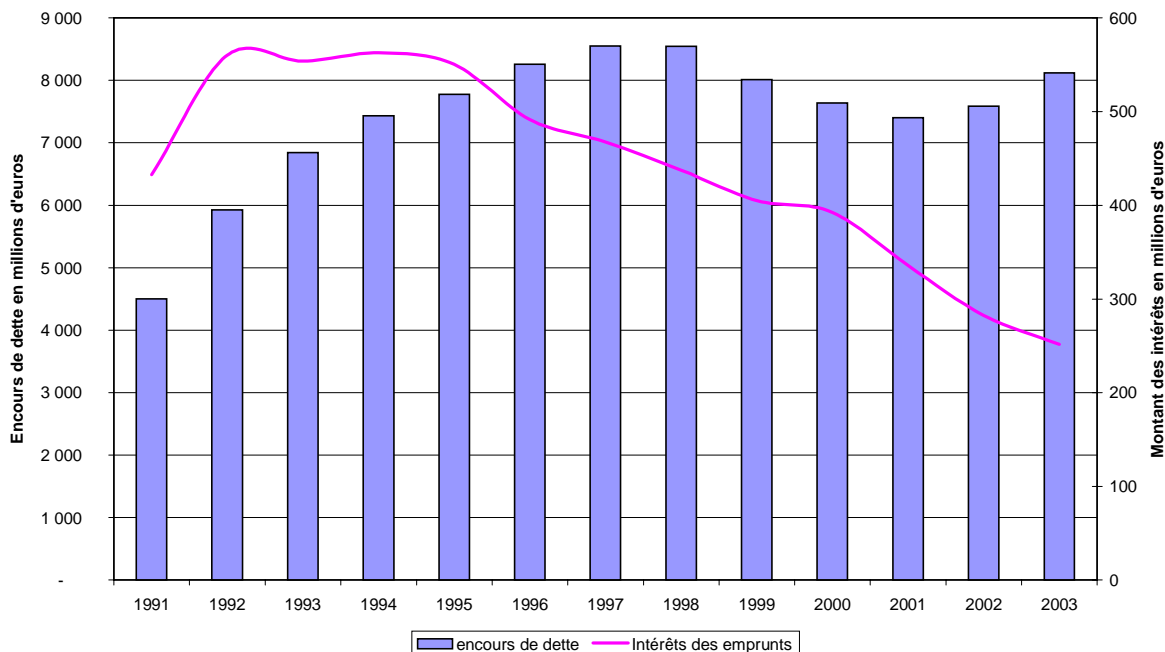
- Les transferts versés au titre des interventions économiques générales (qui incluent notamment les subventions de fonctionnement au transport ferroviaire) représentent 35,9% des transferts et augmentent de 5,1% en 2003, après la hausse importante de 2002 due à la généralisation du transfert de compétence en matière ferroviaire;
- Les participations pour le fonctionnement des établissements d'enseignement augmentent de 3,9% (ces frais incluent par exemple la maintenance des équipements informatiques, les frais d'entretien des ensembles mobiliers et immobiliers des lycées, etc) ;

Les **achats et charges externes** évoluent fortement en 2003 (+46,1%) en raison de l'apparition de versements au titre des nouveaux marchés de formation professionnelle, responsables des trois quarts de cette augmentation. Si l'on exclut ces charges, le poste des achats et charges externes augmente de 11,9% en 2003, les crédits supplémentaires étant répartis dans divers secteurs : interventions économiques générales, enseignement (achat de manuels scolaires par exemple), etc.

Bien que marginaux dans le total des charges de fonctionnement (6,5% du total des charges, contre 18% pour les départements et 49% pour les communes), **les frais de personnel** des régions sont en hausse rapide (+65% entre 1997 et 2003) sous l'effet de l'extension de leurs compétences et des évolutions législatives et réglementaires. La part du personnel non-titulaire dans le total des frais de

² L'application du nouveau Code des Marchés Publics impose la passation de marchés entre les régions et les centres de formation professionnelle. Ces marchés sont des achats de services comptabilisés en achats et charges externes.

Encours de dette et montant des intérêts sur emprunts



personnel est en recul (25,3% en 1997, 19,6% en 2003). La part des charges sociales est très stable (25% en 1997 comme en 2003).

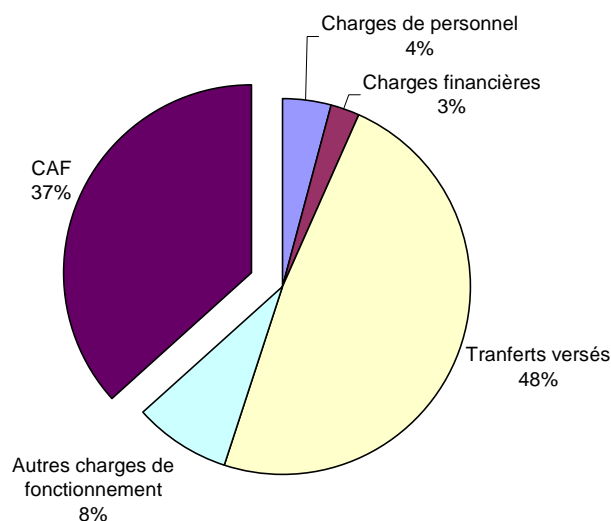
Le poids des **charges financières** diminue depuis 1996 : leur montant a été divisé par plus de deux depuis cette date, pour représenter en 2003 4,1% du montant total des charges de fonctionnement. La conjugaison de trois facteurs explique cette évolution :

- la diminution des taux d'intérêt qui offre aux régions l'opportunité de renégocier leurs anciens emprunts à taux fixe ou de bénéficier d'une baisse des charges d'intérêt des emprunts à taux variables ;

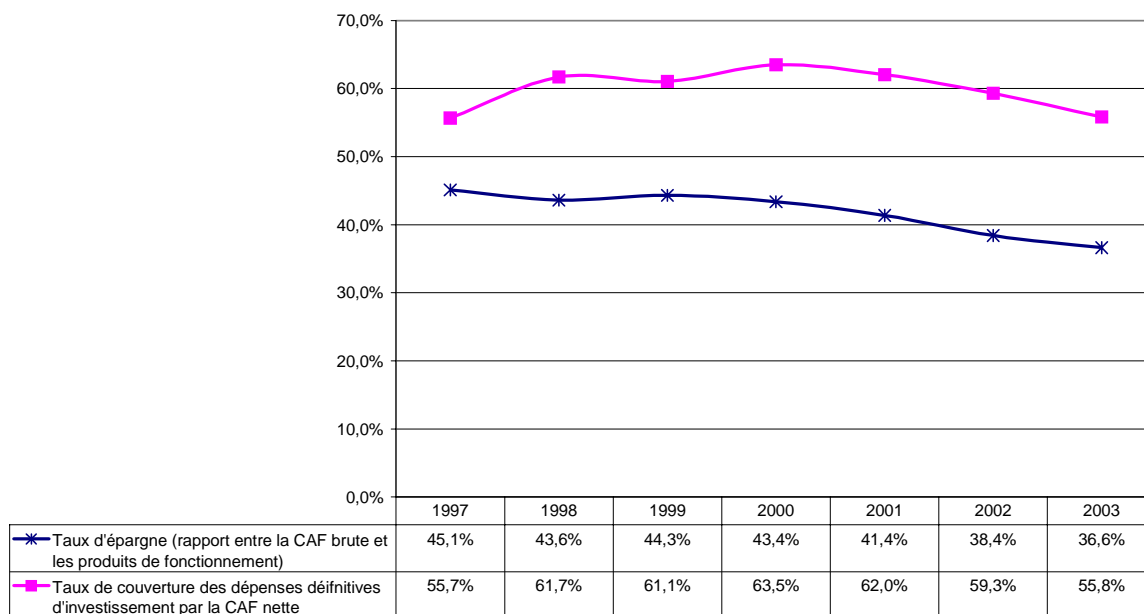
- le recours de plus en plus intensif aux instruments de gestion de trésorerie (lignes de trésorerie ou emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie). La part des entrées de trésorerie provenant de lignes de trésorerie atteint 72% en 2003 contre 38% en 2001 ;
- la diminution de l'encours de dette des régions jusqu'en 2001.

Ce dernier facteur apparaît pourtant secondaire à la vue du graphique ci-dessus : en effet la diminution des charges d'intérêt (à partir de 1997) a précédé le désendettement (à partir de 1999).

Répartition moyenne de l'utilisation du total des produits de fonctionnement en 2003



Evolution du niveau de l'épargne



1.1.3. Les soldes d'épargne se dégradent mais affichent des niveaux toujours élevés

Le cycle de gestion courante des régions leur a permis de dégager un excédent brut de fonctionnement (EBF)³ en recul de 2,7%. La prise en compte des résultats financiers et exceptionnels aboutit à une baisse de la CAF de moindre amplitude (-1,9%) grâce à la diminution des charges financières. En 2003, sur 100 euros de produits de fonctionnement, 37 étaient disponibles pour financer les investissements (contre 21 pour les départements et 16 pour les communes).

Ce taux d'épargne oscille entre 21 et 48% selon la région, comme l'indique la carte ci-dessous.

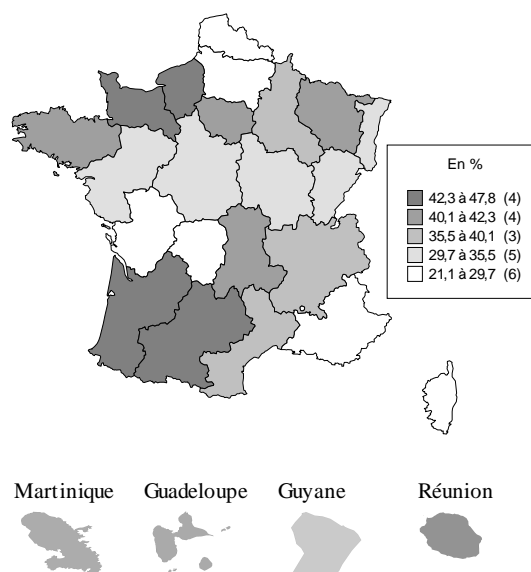
Il est en diminution régulière depuis 1997 puisqu'il s'élevait à 42,3% à cette époque.

La CAF seule n'est pas significative de l'épargne réellement disponible, puisque les collectivités territoriales sont contraintes d'utiliser en priorité cette épargne pour rembourser le capital des emprunts souscrits. Or, grâce à la diminution de l'encours de dette et le choix d'un étalement plus grand de la durée des emprunts, le montant des remboursements en capital d'emprunt diminue en

2003 (-17,5%) ce qui permet une progression de la CAF nette des remboursements d'emprunts de 2,6%.

Cette progression de la CAF nette permet une couverture à 56% des dépenses définitives d'investissement par l'épargne dégagée par la section de fonctionnement.

Part de la CAF dans le total des produits de fonctionnement en 2003



³ EBF = produits de fonctionnement courant non-financiers – charges de fonctionnement courantes non-financières.

1.2. Un effort d'équipement soutenu impose le recours à l'emprunt

La relance de l'investissement régional constatée en 2002 se poursuit en 2003.

1.2.1. La part des emprunts dans le total des recettes d'investissement augmente

Les sources de financement des investissements sont :

- la CAF, qui demeure la première ressource de financement des investissements (voir ci-dessus) ;
- les emprunts ;
- des dotations et fonds d'équipement reçus de l'Etat pour l'essentiel .

Les régions recourent de façon importante aux emprunts depuis 2002, en raison de leurs besoins de capitaux pour financer l'augmentation des dépenses et de l'effet d'aubaine provoqué par la faiblesse des taux d'intérêt. Ce poste, corrigé des opérations de gestion de dette, a crû de 89% depuis deux ans, et sa part dans le financement des investissements totaux passe de 16,5% en 2002 à 18% en 2003.

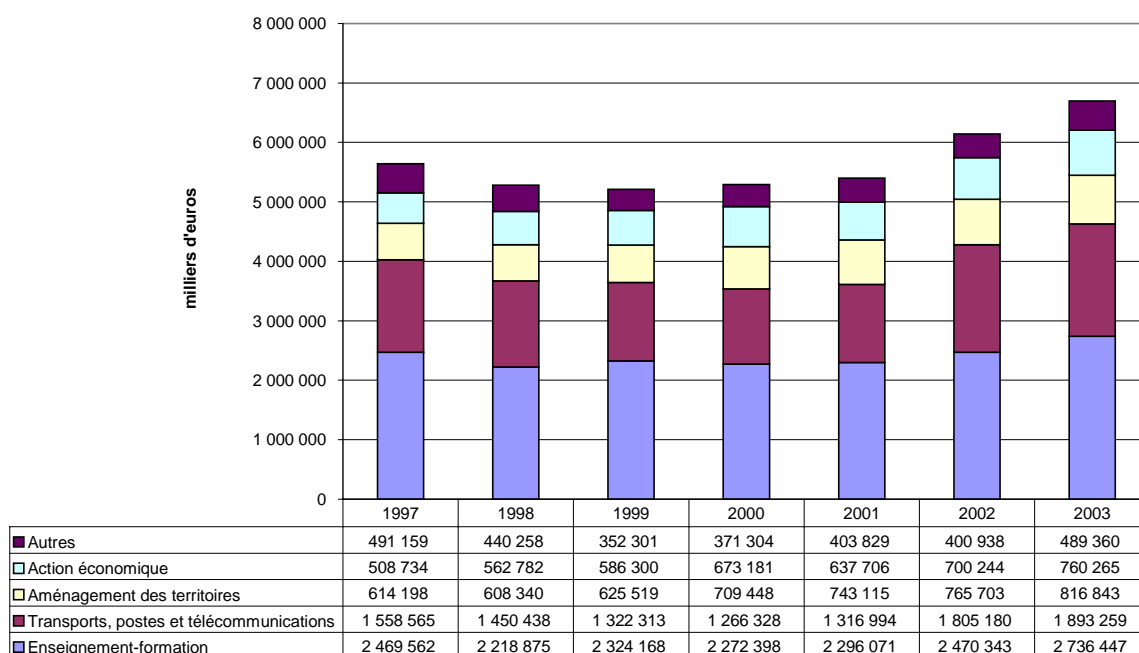
D'importantes dotations d'équipement reçues de

Section d'investissement (opérations réelles)

milliers d'euros

	2000	01/00	2001	02/01	2002	03/02	2 003
Total des recettes d'investissement avec CAF	6 534 955	0,2%	6 545 703	16,6%	7 630 265	1,4%	7 735 341
Total des recettes d'investissement hors CAF	2 118 761	4,1%	2 205 226	32,4%	2 919 208	6,7%	3 115 397
FCTVA	298 905	0,5%	300 398	-3,1%	290 980	7,9%	314 041
Dotation régionale d'équipement scolaire	529 176	1,8%	538 662	3,8%	559 222	1,2%	566 093
Subventions et participations d'équipement reçues	195 045	-5,7%	183 840	17,2%	215 519	26,2%	271 936
Emprunts nouveaux	681 174	10,3%	751 502	63,7%	1 230 045	15,2%	1 417 569
CAF	4 416 194	-1,7%	4 340 477	8,5%	4 711 057	-1,9%	4 619 943
Total des dépenses d'investissement	6 519 820	0,3%	6 537 469	13,5%	7 422 640	5,7%	7 843 293
Dépenses définitives d'investissement	5 292 660	2,0%	5 397 714	13,8%	6 142 408	9,0%	6 696 172
<i>dont dépenses d'investissement direct</i>	2 131 012	1,0%	2 151 643	6,0%	2 279 938	9,5%	2 496 874
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	3 109 717	2,9%	3 198 538	19,0%	3 805 936	8,5%	4 129 154
Remboursement en capital d'emprunts	1 054 839	-6,1%	990 007	7,7%	1 066 722	-17,5%	879 716
Ventilation par secteur (dépenses définitives)							
Enseignement - formation	2 272 398	1,0%	2 296 071	7,6%	2 470 343	10,8%	2 736 447
Transports, postes et télécommunications	1 266 328	4,0%	1 316 994	37,1%	1 805 180	4,9%	1 893 259
Action économique	673 181	-5,3%	637 706	9,8%	700 244	8,6%	760 265
Aménagement des territoires	112 470	12,6%	126 590	-2,4%	123 608	22,5%	151 396

Dépenses définitives d'investissement par secteur



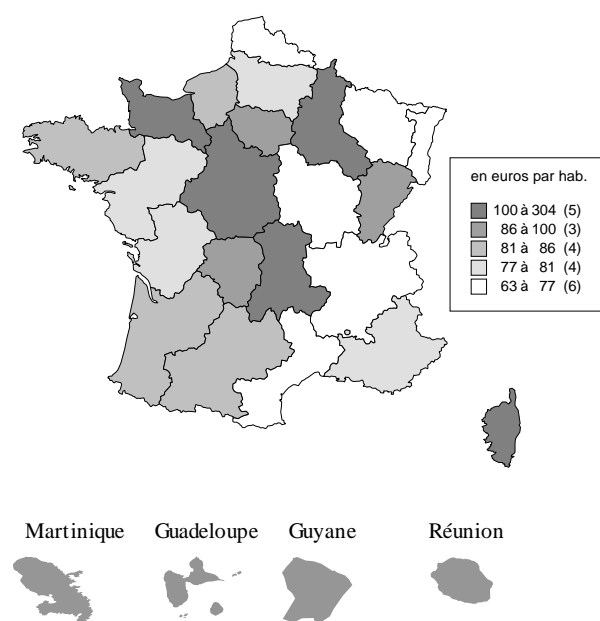
l'Union Européenne à destination des régions d'outre-mer et de certaines régions de métropole permettent une augmentation rapide des subventions et participations d'équipement reçues (+26,2%)

L'ajustement des dépenses d'investissement aux recettes nécessite en 2003 un prélèvement sur le fonds de roulement (voir ci-dessous).

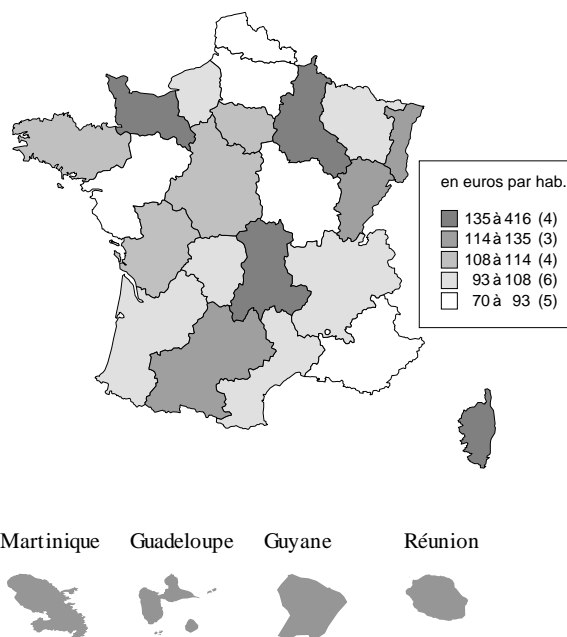
1.2.2. Les dépenses d'investissement sont à un niveau élevé depuis 2002

L'important effort d'équipement constaté depuis 2002 (+24% depuis deux ans) concerne tous les secteurs d'intervention des régions. Il est lié à la fois au cycle électoral (hausse des investissements avant les élections) et à la reprise des investissements prévus dans les contrats de plan Etat-régions.

Dépenses définitives d'investissement en euros par habitant en 2002



Dépenses définitives d'investissement en euros par habitant en 2003



Le secteur de l'enseignement demeure le premier bénéficiaire des investissements régionaux (41% des dépenses définitives d'investissement), les régions ayant en effet en charge la construction et l'équipement des lycées depuis le 1^{er} janvier 1986. En 2003, ce secteur bénéficie de 10,8% de crédits supplémentaires. Le financement est assuré en partie par la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) versée par l'Etat.

Après une forte augmentation en 2002 (+37,1%) due à la généralisation du transfert de compétence en matière ferroviaire, les dépenses d'équipement destinées au secteur des transports progressent de façon plus modérée 2003 (+4,9%).

Les régions consacrent 11,3% de leurs dépenses d'équipement à l'action économique, l'année 2003 étant marquée par un effort important des régions dans ce domaine (+8,6%).

Le secteur « aménagement des territoires » regroupe les lignes budgétaires relatives au logement, au développement urbain et rural et représente 12,1% des dépenses d'équipement régionales.

2. Analyse patrimoniale

2.1. En 2003, le financement des investissements est assuré par un recours à l'endettement accru

Le recul de la CAF, jointe à une stabilisation des recettes d'investissement (hors emprunts), ne permet pas en 2003 de couvrir le surcroît de dépenses d'équipement. En effet, le tableau ci-dessous met en évidence l'apparition d'un déficit de

646 millions d'euros, soit 4,5% des recettes totales des régions (hors emprunts), alors que la situation des années antérieures était favorable puisque les recettes excédaient systématiquement les dépenses (hors emprunts nouveaux et remboursements d'emprunts).

Pour couvrir ce déficit de 646 millions d'euros, les régions ont eu recours en 2003 :

- à un prélèvement sur les excédents de fonds de roulement accumulés en 2002, à hauteur de 108 millions d'euros

Tableau d'équilibre financier

milliers d'euros

	2000	01/00	2001	02/01	2002	03/02	2 003
Produits de fonctionnement	10 176 952	3,1%	10 490 827	16,9%	12 263 519	2,9%	12 615 777
Charges de fonctionnement	5 760 759	6,8%	6 150 350	22,8%	7 552 461	5,9%	7 995 833
CAF brute	4 416 194	-1,7%	4 340 477	8,5%	4 711 057	-1,9%	4 619 943
Recettes d'investissement hors emprunts	1 437 588	1,1%	1 453 724	16,2%	1 689 163	0,5%	1 697 828
Dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunts	5 464 982	1,5%	5 547 462	14,6%	6 355 918	9,6%	6 963 577
Excédent financier global*	388 800	<i>NS</i>	246 739	<i>NS</i>	44 302	<i>NS</i>	-645 805
Variation de l'endettement	-373 665	<i>NS</i>	-238 506	<i>NS</i>	163 322	<i>NS</i>	537 853
Variation du fonds de roulement	15 135	<i>NS</i>	8 234	<i>NS</i>	207 625	<i>NS</i>	-107 952

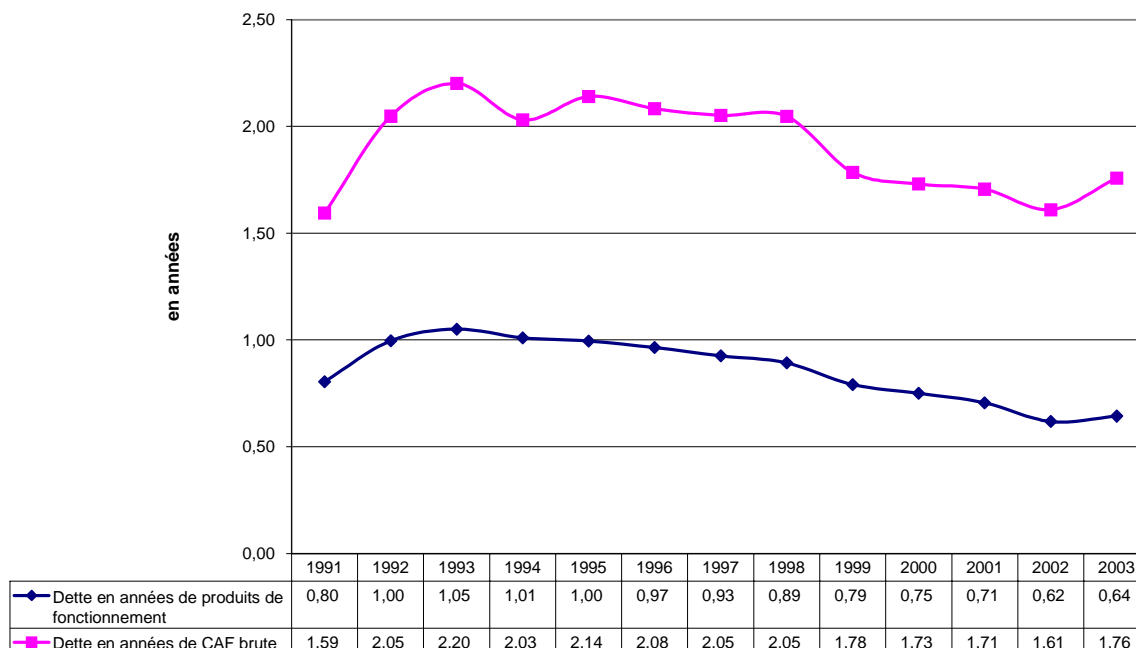
*= recettes totales - dépenses totales hors opérations sur emprunt

Dette

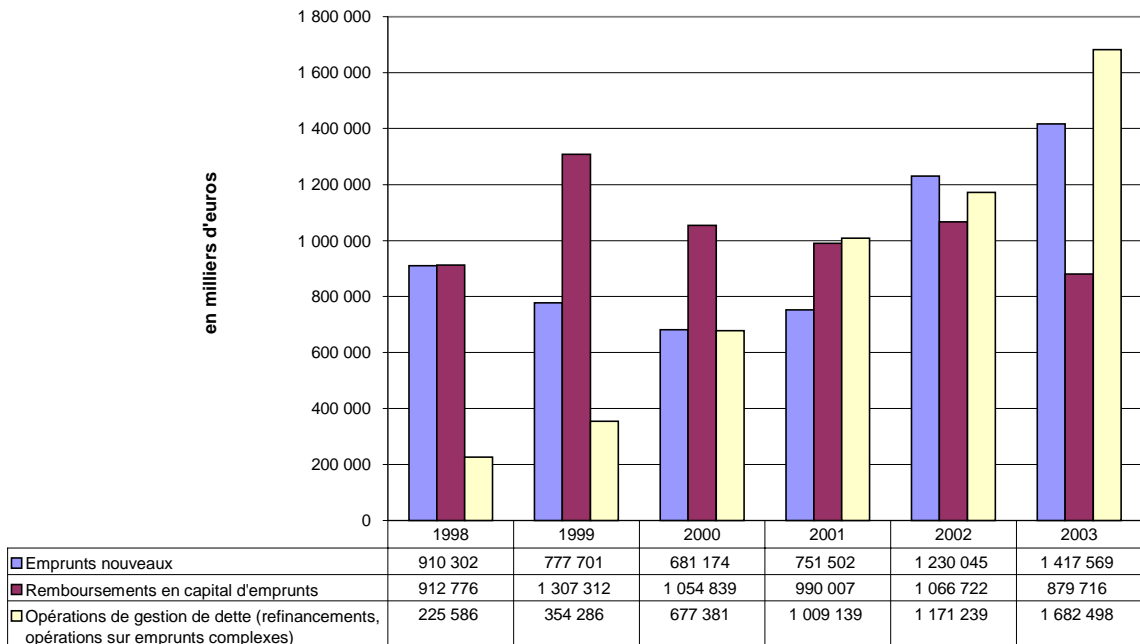
milliers d'euros

	2000	01/00	2001	02/01	2002	03/02	2 003
Encours de la dette sur emprunts en fin d'exercice	7 641 461	-3,1%	7 404 417	2,4%	7 585 051	7,1%	8 122 659
Annuité de la dette sur emprunt	1 459 924	-5,3%	1 382 415	1,4%	1 402 270	-17,1%	1 162 150
<i>dont part du remboursement du capital</i>	<i>1 054 839</i>	<i>-6,1%</i>	<i>990 007</i>	<i>7,7%</i>	<i>1 066 722</i>	<i>-17,5%</i>	<i>879 716</i>
<i>dont part des intérêts</i>	<i>405 085</i>	<i>-3,1%</i>	<i>392 408</i>	<i>-14,5%</i>	<i>335 548</i>	<i>-15,8%</i>	<i>282 434</i>
Encours de la dette sans réception de fonds en fin d'exercice	258 233	-2,5%	251 743	-6,8%	234 738	-9,2%	213 211

Poids de la dette des régions



Flux de dette



- à une augmentation de l'encours de dette à hauteur de 538 millions d'euros

2.2. L'encours de dette des régions augmente mais demeure à un niveau relativement bas

L'augmentation de l'encours de dette en 2003 (538 millions d'euros) résulte :

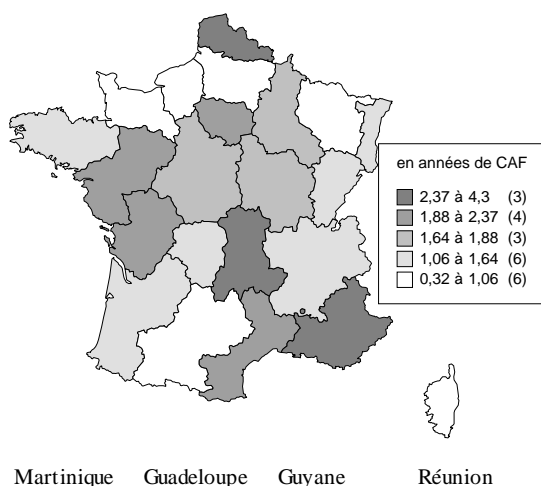
- d'une part des besoins de fonds importants résultant de la hausse des dépenses

d'équipement et aboutissant à un accroissement des emprunts nouveaux ;

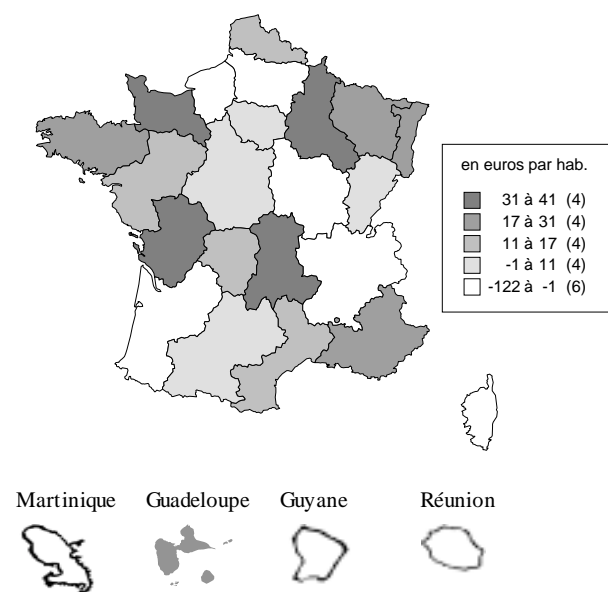
- d'autre part de la diminution des remboursements de dette (-17,5%), alors même que l'encours de dette s'accroît depuis 2002 (ce qui implique que le remboursement du capital des nouveaux emprunts est plus étalé dans le temps).

L'encours de dette des régions demeure cependant tolérable, puisque cet encours représente 0,64 année de produits de fonctionnement et 1,76 année de CAF pour les régions (contre 2,2 années de CAF pour les départements et 5,2 pour les communes).

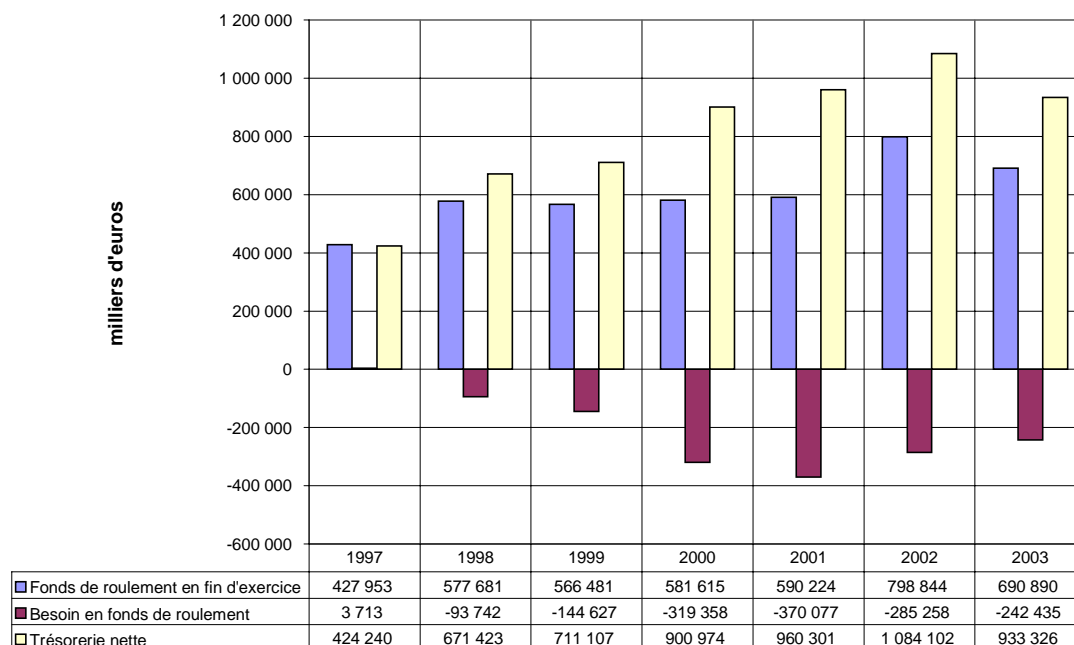
Dette en années de CAF brute en 2003



Variation de l'endettement en euros par habitant entre 2002 et 2003



Variation des éléments du bilan



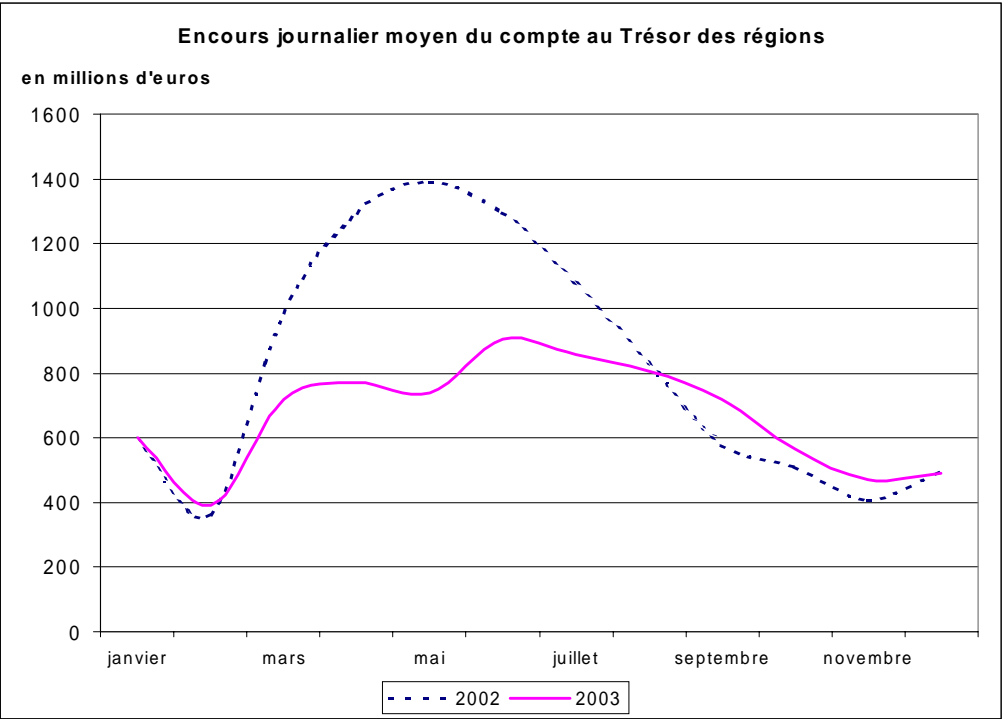
2.3. Le fonds de roulement et la trésorerie diminuent

Le prélèvement sur le fonds de roulement en 2003 conduit à puiser dans les excédents accumulés lors des exercices précédents. Le fonds de roulement des régions évalué en jours de dépenses totales passe ainsi de 19,2 jours en 2002 à 15,7 jours en 2003. Ce ratio est relativement bas si on le compare à celui des communes (35 jours en 2002) ou des départements (21 jours en 2002), mais les besoins en fonds de roulement des régions sont bas voire négatifs, en raison du faible montant des créances à court terme de cette catégorie de collectivité. Ainsi au 31 décembre 2003, l'excédent des dettes d'exploitation sur les créances d'exploitation autorisait un dégagement supplémentaire de fonds de roulement de 6 jours de dépenses.

Les régions d'outre-mer se caractérisent par un fonds de roulement important en fin d'exercice

(114 jours de dépenses), cette situation ayant tendance à s'amplifier depuis 1998 (la trésorerie nette représentait alors 53 jours de dépenses). Ce fonds de roulement se retrouve en totalité sous forme de trésorerie (114 jours de dépenses au 31 décembre 2003)

Une étude infra-annuelle de l'encours moyen du compte au Trésor des régions (qui représente une partie importante de leur trésorerie nette) montre une diminution très nette de cet encours si l'on compare le premier semestre 2002 et le premier semestre 2003 (graphique ci-dessous). Ce phénomène est dû en grande partie à la forte croissance des dépenses d'investissement dès le premier semestre 2003 (+14,6%) qui a mobilisé la trésorerie plus tôt qu'en 2002, mais aussi à l'utilisation plus intensive des instruments de gestion de trésorerie dans le cadre d'une politique de « trésorerie zéro ».



TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Comptes des régions : recettes

milliers d'euros

	1997	98/99	1998	99/98	1999	00/99	2000	01/00	2001	02/01	2002	03/02	2 003
Produits de fonctionnement	9 232 372	3,6%	9 567 529	5,9%	10 128 136	0,5%	10 176 952	3,1%	10 490 827	16,9%	12 263 519	2,9%	12 615 777
Produits d'exploitation/domaniaux	1 649	0,9%	1 665	10,8%	1 844	10,0%	2 029	1,4%	2 057	-14,5%	1 760	0,0%	1 760
Transferts reçus	3 018 709	3,1%	3 112 207	28,6%	4 002 891	-1,0%	3 963 669	28,7%	5 101 478	37,9%	7 035 593	5,7%	7 433 977
Recouvrements au profit d'organismes d'Etat	2 485	16,2%	2 887	45,4%	4 198	-22,8%	3 242	-11,9%	2 857	0,8%	2 881	8,2%	3 117
Concours de l'Etat	1 401 622	0,9%	1 414 087	53,0%	2 163 945	5,3%	2 278 818	46,9%	3 347 577	47,1%	4 924 361	8,0%	5 319 314
FCDR (fonds de correction des déséquilibres régionaux)	48 302	30,0%	62 794	-3,3%	60 747	-1,3%	59 959	-1,5%	59 041	1,1%	59 697	0,8%	60 151
DGD (dotation générale de décentralisation)	925 830	0,9%	934 606	6,1%	991 804	0,8%	999 722	1,5%	1 014 752	98,9%	2 018 416	13,8%	2 297 571
Attributions de péréquation-compensation	293 410	2,2%	299 880	237,2%	1 011 096	12,4%	1 136 679	94,3%	2 208 068	26,7%	2 797 355	4,7%	2 927 919
Subventions et participations	1 614 602	5,0%	1 695 233	8,2%	1 834 887	-8,3%	1 681 765	4,1%	1 751 083	20,4%	2 108 366	0,2%	2 111 555
Participations reçues de l'Etat	1 342 520	6,6%	1 431 153	8,8%	1 557 352	-4,3%	1 490 427	8,5%	1 617 586	14,2%	1 846 929	-6,2%	1 731 846
Transferts européens	167 954	-10,2%	150 802	8,3%	163 298	-23,5%	124 856	-46,7%	66 497	136,3%	157 126	37,6%	216 186
<i>Transferts de l'Etat (somme des concours et participations de l'Etat)</i>	<i>2 744 142</i>	<i>3,7%</i>	<i>2 845 240</i>	<i>30,8%</i>	<i>3 721 297</i>	<i>1,3%</i>	<i>3 769 244</i>	<i>31,7%</i>	<i>4 965 164</i>	<i>36,4%</i>	<i>6 771 291</i>	<i>4,1%</i>	<i>7 051 161</i>
Impôts et taxes	6 099 707	3,8%	6 333 004	-5,1%	6 008 118	1,3%	6 087 707	-13,6%	5 260 847	-3,3%	5 089 614	-1,2%	5 028 926
Impôts directs	3 681 065	2,6%	3 778 365	0,6%	3 800 043	3,9%	3 948 185	-2,1,7%	3 090 515	-2,4%	3 016 943	1,6%	3 065 778
Impôts indirects et autres taxes	2 418 641	5,6%	2 554 639	-13,6%	2 208 075	-3,1%	2 139 522	1,4%	2 170 332	-4,5%	2 072 672	-5,3%	1 963 148
Taxes sur véhicules	1 218 916	7,1%	1 305 832	5,1%	1 372 569	1,7%	1 396 483	2,7%	1 434 404	6,3%	1 524 782	-5,4%	1 443 074
Taxe sur les permis de conduire	48 674	-10,4%	43 620	-26,0%	32 299	-26,1%	23 857	-7,8%	21 985	-1,8%	21 600	-26,0%	15 974
Taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises)	1 170 242	7,9%	1 262 212	6,2%	1 340 270	2,4%	1 372 625	2,9%	1 412 419	6,4%	1 503 182	-5,1%	1 427 100
Taxes et impôts ROM et Corse	394 548	0,1%	394 974	14,7%	452 853	7,8%	488 033	-2,8%	474 142	12,8%	534 939	-5,1%	507 844
Droit additionnel d'octroi de mer (ROM)	119 715	-3,7%	115 278	12,1%	129 233	29,0%	166 685	4,9%	174 802	11,9%	195 555	-5,2%	185 447
Taxe sur les carburants (ROM)	200 201	4,2%	208 579	9,5%	228 326	2,5%	234 142	1,4%	237 330	14,9%	272 614	-6,2%	255 700
Autres impôts indirects (Corse et ROM)	41 059	8,7%	44 626	17,7%	52 511	4,5%	54 882	-37,7%	34 214	3,2%	35 320	3,7%	36 640
Taxe sur les véhicules à moteur (Corse)	7 220	1,4%	7 324	54,5%	11 315	-60,2%	4 500	-80,5%	878	-5,3%	831	-36,7%	526
Recouvrements	41 101	28,7%	52 909	-20,9%	41 831	39,7%	58 426	-5,1%	55 423	6,7%	59 114	30,6%	77 175
Produits financiers	59 142	-2,9%	57 455	-9,9%	51 744	6,7%	55 219	1,3%	55 935	17,9%	65 975	0,0%	65 989
Produits exceptionnels	12 064	-14,7%	10 289	12,9%	11 617	-45,3%	6 353	83,1%	11 630	-1,6%	11 447	-30,6%	7 942
Recettes d'investissement réelles	2 627 142	-11,4%	2 328 011	-5,4%	2 203 294	-3,8%	2 118 761	4,1%	2 205 226	32,4%	2 919 208	6,7%	3 115 397
Dotations et fonds divers	948 738	5,0%	996 296	8,0%	1 075 522	-2,2%	1 051 742	2,2%	1 075 116	13,7%	1 222 252	-1,5%	1 203 683
FCTVA (remboursements du)	314 025	5,1%	330 002	14,0%	376 264	-20,6%	298 905	0,5%	300 398	-3,1%	290 980	7,9%	314 041
Dotation régionale d'équipement scolaire	484 611	0,1%	485 175	7,3%	520 516	1,7%	529 176	1,8%	538 662	3,8%	559 222	1,2%	566 093
Subventions et participations d'équipement reçues	234 707	-17,9%	192 686	-17,1%	159 676	22,2%	195 045	-5,7%	183 840	17,2%	215 519	26,2%	271 936
Emprunts nouveaux	1 311 067	-30,6%	910 302	-14,6%	777 701	-12,4%	681 174	10,3%	751 502	63,7%	1 230 045	15,2%	1 417 569
Cessions d'immobilisations autres que financières	1 724	87,7%	3 235	24,3%	4 022	-24,1%	3 055	67,3%	5 110	44,0%	7 360	-56,6%	3 192
Cession d'immobilisations financières	110 155	82,1%	200 597	-29,5%	141 333	1,7%	143 756	1,2%	145 513	18,3%	172 174	-2,3%	168 230
Autres recettes d'investissement	20 751	20,0%	24 895	80,9%	45 039	-2,3%	43 989	0,4%	44 146	62,8%	71 859	-29,3%	50 787

Comptes des régions : dépenses (1/2)

milliers d'euros

	1997	98/99	1998	99/98	1999	00/99	2000	01/00	2001	02/01	2002	03/02	2 003
Charges de fonctionnement	5 065 083	6,5%	5 394 441	4,5%	5 637 559	2,2%	5 760 759	6,8%	6 150 350	22,8%	7 552 461	5,9%	7 995 833
Achats et charges externes	363 048	-9,5%	328 520	-5,4%	310 790	16,7%	362 837	8,5%	393 730	35,2%	532 200	46,1%	777 354
Frais de gestion courante	200 732	-5,0%	190 628	6,8%	203 532	11,1%	226 170	4,1%	235 434	23,1%	289 829	8,6%	314 862
Frais liés aux interventions	162 316	-15,0%	137 891	-22,2%	107 257	41,2%	151 454	39,4%	211 105	123,4%	471 639	49,3%	704 052
Frais de personnel	316 610	6,8%	338 201	8,9%	368 356	8,0%	397 975	7,8%	428 878	10,0%	471 882	10,4%	520 972
Rémunération du personnel titulaire	144 564	10,1%	159 216	12,4%	178 882	7,7%	192 584	9,1%	210 106	13,3%	238 062	14,0%	271 340
Rémunération du personnel non-titulaire	80 351	-0,4%	79 991	5,0%	83 990	8,6%	91 205	5,6%	96 301	3,7%	99 822	2,5%	102 347
Charges sociales	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	0
Impôts et taxes versés	4 954	11,5%	5 523	53,2%	8 464	22,9%	10 406	39,5%	14 515	168,9%	39 023	72,4%	67 258
Autres charges de gestion courante	3 687 662	10,1%	4 058 820	5,7%	4 289 225	2,9%	4 414 369	7,5%	4 745 388	26,6%	6 007 893	2,9%	6 182 258
Transferts versés	3 617 731	10,2%	3 986 629	5,7%	4 213 502	2,9%	4 337 549	7,6%	4 668 399	26,9%	5 926 005	3,0%	6 101 060
Participations	3 018 737	8,5%	3 275 796	4,5%	3 421 869	1,7%	3 480 732	7,5%	3 741 385	21,2%	4 534 823	-0,2%	4 525 951
Subventions	598 995	18,7%	710 833	11,4%	791 633	8,2%	856 817	8,2%	927 014	50,1%	1 391 182	13,2%	1 575 109
Indemnités et frais versés aux élus	69 930	3,2%	72 191	4,9%	75 723	1,4%	76 821	0,2%	76 989	6,4%	81 887	-0,8%	81 198
Charges financières	607 920	-5,8%	572 410	-0,5%	569 541	-14,9%	484 571	-4,5%	462 643	-15,3%	391 931	-16,8%	326 178
Intérêts des emprunts, y compris sur ligne de trésorerie	496 169	-4,8%	472 249	-6,5%	441 685	-6,6%	412 407	-3,1%	399 508	-14,3%	342 523	-14,1%	294 322
Intérêts des emprunts à moyen et long terme	491 365	-4,8%	467 537	-6,4%	437 513	-7,4%	405 085	-3,1%	392 408	-14,5%	335 548	-15,8%	282 434
Intérêt des emprunts à court terme	4 804	-1,9%	4 712	-11,4%	4 173	75,5%	7 322	-3,0%	7 100	-1,8%	6 975	70,4%	11 888
Charges exceptionnelles	70 220	5,2%	73 874	1,3%	74 848	-3,5%	72 216	20,6%	87 084	2,9%	89 616	14,3%	102 411
Répartition par fonction des charges de fonctionnement													
Service financier	608 606	-6,0%	572 285	-0,3%	570 424	-15,0%	485 007	-4,5%	463 406	-15,2%	393 188	-17,0%	326 243
Personnel permanent	314 764	5,0%	330 631	8,4%	358 550	8,3%	388 267	8,2%	420 182	12,3%	472 062	9,9%	518 902
Ensembles mobiliers et immobiliers	48 014	4,6%	50 239	3,7%	52 096	5,6%	55 037	3,7%	57 074	22,7%	70 010	4,1%	72 908
Administration générale	187 290	-0,4%	186 554	7,6%	200 723	6,9%	214 615	3,4%	221 952	13,7%	252 386	7,1%	270 431
dont achats et charges externes	77 715	-3,6%	74 903	6,3%	79 593	10,7%	88 072	3,3%	90 965	20,6%	109 700	11,2%	121 935
Relations publiques	5 065 083	6,5%	5 394 441	4,5%	5 637 559	2,2%	5 760 759	6,8%	6 150 350	22,8%	7 552 461	5,9%	7 995 833
Enseignement	777 852	-0,6%	773 556	11,5%	862 421	5,4%	908 983	6,2%	964 933	6,9%	1 031 248	5,9%	1 092 575
dont achats et charges externes	45 009	-8,4%	41 230	5,0%	43 285	32,0%	57 155	11,5%	63 752	16,8%	74 468	23,0%	91 575
dont participations	682 616	-1,1%	674 869	10,1%	743 047	2,8%	763 914	5,7%	807 470	4,5%	843 937	3,9%	876 595
Lycées	737 597	-0,6%	733 060	-3,0%	710 967	5,6%	750 702	6,3%	797 865	6,4%	848 676	5,8%	897 651
Enseignement supérieur	29 458	-5,0%	27 997	17,7%	32 962	5,1%	34 638	10,3%	38 190	13,1%	43 176	18,8%	51 277
Sports et beaux-arts	199 581	-0,8%	197 949	23,6%	244 748	17,2%	286 856	7,0%	307 025	15,8%	355 488	10,6%	393 115
dont subventions	149 552	5,7%	158 116	23,2%	194 807	14,5%	223 144	1,7%	226 907	17,0%	265 589	8,7%	288 783
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	8 223	-1,6%	8 088	8,8%	8 802	8,0%	9 505	-1,4%	9 374	5,5%	9 893	41,0%	13 949
Services sociaux	5 622	22,0%	6 861	61,3%	11 067	167,4%	29 588	14,0%	33 744	-0,8%	33 491	24,9%	41 841
Interventions économiques générales	787 655	12,1%	883 109	10,6%	976 493	4,7%	1 021 919	18,3%	1 209 225	99,8%	2 415 827	5,9%	2 558 497
dont participations	469 244	11,7%	523 961	21,1%	634 337	-0,7%	629 946	14,7%	722 670	82,4%	1 318 365	1,7%	1 340 136
dont subventions	225 911	24,7%	281 647	7,0%	301 292	9,1%	328 720	13,8%	374 158	105,3%	768 330	11,0%	852 764
Aménagement du territoire, urbanisme	243 839	0,2%	244 346	8,6%	265 439	6,8%	283 461	10,0%	311 771	181,0%	876 225	4,7%	917 206
Tourisme	37 069	10,8%	41 056	5,7%	43 377	17,9%	51 159	10,4%	56 485	8,0%	61 000	9,7%	66 905
Interventions en matière agricole	64 675	6,5%	68 892	1,1%	69 635	4,9%	73 014	38,9%	101 419	0,2%	101 631	20,3%	122 284
Interventions en matière industrielle et commerciale	68 355	12,0%	76 548	4,6%	80 036	8,0%	86 426	37,2%	118 577	7,9%	127 942	0,1%	128 117
Interventions socio-économiques	1 854 819	10,3%	2 045 431	0,7%	2 060 697	2,1%	2 103 852	1,4%	2 133 229	-1,4%	2 104 192	7,3%	2 258 153
Formation professionnelle	1 677 916	9,9%	1 844 520	2,0%	1 880 841	1,5%	1 909 177	1,5%	1 937 561	6,5%	2 063 160	-2,4%	2 013 219
dont achats et charges externes	11 453	-2,2%	11 197	1,4%	11 352	3,5%	11 753	7,1%	12 583	192,7%	36 837	497,6%	220 141
dont participations	1 603 796	9,0%	1 748 904	2,1%	1 785 882	0,7%	1 798 133	1,3%	1 821 540	4,4%	1 901 126	-14,7%	1 622 091
Apprentissage	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	124 630
dont participations	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	0	n.s.	121 872

Comptes des régions : dépenses (2/2)

milliers d'euros

	1997	98/99	1998	99/98	1999	00/99	2000	01/00	2001	02/01	2002	03/02	2 003
Dépenses d'investissement réelles	6 863 370	-7,9%	6 317 748	6,1%	6 704 141	-2,7%	6 519 820	0,3%	6 537 469	13,5%	7 422 640	5,7%	7 843 293
Dépenses d'investissement direct	2 436 363	-12,3%	2 137 339	-0,5%	2 125 637	0,3%	2 131 012	1,0%	2 151 643	6,0%	2 279 938	9,5%	2 496 874
Immobilisations incorporelles	6 973	-27,2%	5 074	54,1%	7 818	22,5%	9 577	1,3%	9 704	11,7%	10 845	10,0%	11 928
Immobilisations corporelles	311 001	-21,8%	243 334	-6,0%	228 739	6,9%	244 525	13,0%	276 407	6,5%	294 374	1,4%	298 593
Immobilisations en cours et avances à des tiers pour travaux	2 118 390	-10,8%	1 888 931	0,0%	1 889 080	-0,6%	1 876 910	-0,6%	1 865 532	5,9%	1 974 719	10,7%	2 186 353
Immobilisations en cours	1 408 603	-10,8%	1 255 775	-6,1%	1 179 130	1,6%	1 197 738	1,1%	1 211 018	0,7%	1 219 642	3,1%	1 256 996
Avances à des tiers pour travaux	695 416	-11,3%	616 691	10,8%	683 342	-4,6%	651 684	-2,6%	634 566	15,8%	734 898	23,6%	908 145
Subventions d'équipement versées	3 086 616	-1,6%	3 038 725	-0,5%	3 024 061	2,8%	3 109 717	2,9%	3 198 538	19,0%	3 805 936	8,5%	4 129 154
Immobilisations financières	195 386	-36,9%	123 253	50,1%	184 957	-7,5%	171 019	-13,3%	148 330	43,0%	212 080	25,4%	265 847
Remboursement en capital d'emprunts	1 024 754	-10,9%	912 776	43,2%	1 307 312	-19,3%	1 054 839	-6,1%	990 007	7,7%	1 066 722	-17,5%	879 716
Autres dépenses d'équipement	57 174	-15,5%	48 289	0,4%	48 468	-9,8%	43 696	1,2%	44 242	6,1%	46 947	26,1%	59 183
Répartition des dépenses définitives d'investissement par programme													
Services généraux d'intérêt régional	63 224	-16,1%	53 031	-22,1%	41 312	27,7%	52 771	13,9%	60 080	-16,7%	50 037	67,2%	83 644
Enseignement-formation	2 469 562	-10,2%	2 218 875	4,7%	2 324 168	-2,2%	2 272 398	1,0%	2 296 071	7,6%	2 470 343	10,8%	2 736 447
Lycées	1 882 266	-10,1%	1 691 305	7,7%	1 821 291	-2,3%	1 779 118	2,8%	1 829 687	9,6%	2 005 633	8,1%	2 168 459
Formation professionnelle	65 186	11,3%	72 574	25,3%	90 932	-4,4%	86 892	4,5%	90 826	-5,0%	86 325	47,8%	127 563
Culture, vie sociale	178 864	3,6%	185 278	-3,3%	179 073	20,4%	215 596	11,7%	240 841	-7,3%	223 302	12,1%	250 321
Santé	10 798	-37,1%	6 793	36,6%	9 280	-41,7%	5 415	3,7%	5 617	-17,6%	4 629	40,6%	6 510
Interventions sociales	20 456	9,7%	22 445	-8,0%	20 654	-10,6%	18 455	-34,9%	12 018	36,2%	16 368	7,2%	17 542
Logements	127 451	-20,4%	101 404	6,1%	107 576	4,5%	112 470	12,6%	126 590	-2,4%	123 608	22,5%	151 396
Développement urbain	116 841	4,9%	122 555	9,0%	133 534	25,2%	167 135	1,3%	169 252	-4,3%	162 051	19,5%	193 601
Développement rural et aménagement de l'espace naturel	369 906	3,9%	384 381	0,0%	384 409	11,8%	429 843	4,1%	447 273	7,3%	480 044	-1,7%	471 846
Transports, postes et télécommunications	1 558 565	-6,9%	1 450 438	-8,8%	1 322 313	-4,2%	1 266 328	4,0%	1 316 994	37,1%	1 805 180	4,9%	1 893 259
Action économique	508 734	10,6%	562 782	4,2%	586 300	14,8%	673 181	-5,3%	637 706	9,8%	700 244	8,6%	760 265
Opérations hors programme	170 416	-18,0%	139 747	-47,7%	73 137	8,1%	79 073	7,6%	85 110	25,2%	106 572	23,4%	131 459

Comptes des régions : soldes financiers

milliers d'euros

	1997	98/99	1998	99/98	1999	00/99	2000	01/00	2001	02/01	2002	03/02	2 003
Soldes financiers													
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	4 774 223	-0,5%	4 751 627	6,7%	5 071 606	-3,2%	4 911 409	-1,8%	4 822 639	6,1%	5 115 182	-2,7%	4 974 602
Capacité d'autofinancement (CAF)	4 167 289	0,1%	4 173 088	7,6%	4 490 577	-1,7%	4 416 194	-1,7%	4 340 477	8,5%	4 711 057	-1,9%	4 619 943
CAF nette	3 142 535	3,7%	3 260 312	-2,4%	3 183 265	5,6%	3 361 355	-0,3%	3 350 470	8,8%	3 644 335	2,6%	3 740 227
Financement disponible	4 458 610	4,9%	4 678 021	-1,5%	4 608 858	4,1%	4 798 943	0,1%	4 804 194	11,0%	5 333 498	2,0%	5 438 055
Excédent financier global	-355 252	n.s.	185 824	179,5%	519 341	-25,1%	388 800	-36,5%	246 739	-82,0%	44 302	-1557,7%	-645 805

Comptes des régions : bilan fonctionnel simplifié

milliers d'euros

ACTIF (besoins de financement)

	2002	2 003	variation 2003/2002
Emplois stables	89 467 638	96 143 101	6 675 463
Immobilisations corporelles	13 566 805	14 441 067	874 262
<i>dont bien reçus à disposition</i>	<i>4 624 807</i>	<i>4 861 179</i>	<i>236 373</i>
Immobilisations incorporelles	72 674	83 910	11 236
Immobilisations financières	1 286 802	1 306 761	19 959
Immobilisations en cours	17 708 887	19 186 635	1 477 748
Subventions d'équipements versées	53 767 495	57 904 829	4 137 333
Avances à des tiers pour travaux	2 150 482	2 299 271	148 789
Affectations	452 176	474 854	22 678

PASSIF (ressources de financement)

	2002	2 003	variation 2003/2002
Ressources stables	102 246 766	108 777 937	6 531 171
Résultat de la section de fonctionnement	-144 984	282 443	427 428
Capitaux propres	81 263 473	86 610 472	5 346 999
Provisions et amortissements	1 037 487	1 340 872	303 386
Dettes sur emprunts en fin d'exercice	7 749 442	8 283 970	534 528
Dettes sans réception de fonds en fin d'exercice	234 882	213 480	-21 402

	2002	2003	variation 2003/2002
Fonds de roulement (=ressources emplois stables)	798 844	690 890	-107 953

	2002	2 003	variation 2003/2002
Créances d'exploitation	651 007	485 478	-165 528
Débiteurs ordinaires	489 798	326 483	-163 315
Débiteurs divers (restes à recouvrer)	117 191	126 123	8 932
Recettes à classer ou à régulariser	43 516	32 111	-11 405
Services à comptabilité distincte (soldes débiteurs)	0	311	311

	2002	2003	variation 2003/2002
Besoin en fonds de roulement (=créances - dettes d'exploitation)	-285 258	-242 435	42 823

	2002	2 003	variation 2003/2002
Dettes d'exploitation	936 265	727 913	-208 351
Créanciers ordinaires	789 692	582 845	-206 846
<i>dont fournisseurs et entrepreneurs</i>	<i>777 037</i>	<i>570 802</i>	<i>-206 235</i>
Dettes sur le personnel	581	829	248
Dettes sur l'Etat	3 113	536	-2 577
Dettes sur d'autres collectivités et établissements publics	201	201	0
Services à comptabilité distincte (soldes créditeurs)	41 131	35 003	-6 128
Dettes diverses	31 657	30 336	-1 321

	2002	2 003	variation 2003/2002
Trésorerie active	1 142 355	999 122	-143 233
Prêts, avances et titres à court terme	878	363	-516
Disponibilités	1 112 892	974 555	-138 337
Fonds de garantie	28 545	24 205	-4 341

	2002	2003	variation 2003/2002
Trésorerie nette (=trésorerie active - trésorerie passive)	1 084 102	933 326	-150 777

	2002	2 003	variation 2003/2002
Trésorerie passive	58 253	65 797	7 544

ANNEXES

Annexe 1 : méthodologie

Afin d'éviter toute ambiguïté dans l'interprétation à donner aux informations présentées dans ce document, il paraît nécessaire de rappeler brièvement quelques notions essentielles concernant le régime administratif des collectivités territoriales et les documents budgétaires et comptables en usage, et de préciser les concepts de l'analyse financière opérée par la Direction Générale de la Comptabilité publique.

I - LE RÉGIME ADMINISTRATIF DES COLLECTIVITÉS LOCALES

On désigne par **collectivités territoriales** les régions, les départements et les communes. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui supprime toute forme de tutelle *a priori*, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la **Corse** a été renforcé par la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 qui lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes différentes de celles des régions du continent. En réalité, la Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique.

Par ailleurs, succédant au district de la région parisienne, **la région Ile-de-France** comporte également des spécificités budgétaires.

II - LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : **comptabilité administrative** de l'ordonnateur, **comptabilité financière** du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

A la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

- **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Sont inscrits notamment :

1) *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'Etat, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;

2) *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

La réforme de la DGF en 2004 modifie l'architecture des concours de l'Etat aux collectivités locales. La nouvelle DGF versée par l'Etat aux régions en 2004 inclut la plupart des compensations fiscales et des attributions de péréquation versées auparavant sous forme de dotations distinctes. La présente brochure prend acte de cette évolution en comptant désormais les **compensations fiscales et les attributions de péréquation dans le total des transferts versés par l'Etat** et non plus dans la rubrique des impôts et taxes.

● **La section d'investissement** retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Figurent :

1) *En recettes* :

- d'une part, "la capacité d'autofinancement" (CAF) dégagée par la section de fonctionnement (cf. lexique) ;

- d'autre part, des recettes constituées pour l'essentiel par des dotations d'équipement et des emprunts.

2) *En dépenses* :

- les remboursements en capital d'emprunts ;

- les prêts et avances accordés par la collectivité ;

- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;

- les subventions d'équipements versées

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

Ainsi, les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre, les flux réels de dépenses et de recettes au cours d'une année.

Les données chiffrées concernant les emprunts nouveaux et les remboursements en capital d'emprunts sont corrigées des opérations de refinancement de dette et des opérations d'allers et retours sur le compte 16 liées à la gestion de trésorerie dans le cadre d'emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie.

La **région Île-de-France** est caractérisée par des spécificités comptables qui ont nécessité des retraitements en vue d'utiliser des concepts homogènes dans cette brochure. En particulier, le produit de la taxe spéciale d'équipement de l'Île-de-France, légalement affecté en grande partie en recette d'investissement (article L 4414-2 du CGCT), est cependant considéré dans cette brochure comme une contribution directe (produit de fonctionnement) en raison du régime de cette taxe qui est similaire en tous points à celui des trois taxes locales perçues par les autres régions. En revanche, dans la fiche financière individuelle de l'Île-de-France disponible sur le site www.colloc.minefi.gouv.fr, le produit de cette taxe est bien compté en recette d'investissement, afin de présenter une situation financière de la région conforme à l'optique définie par le CGCT.

Annexe 2 : Définitions des rubriques des comptes des régions 2003

Pour les rubriques relatives aux dépenses et recettes, seules les opérations budgétaires réelles sont prises en compte

Libellé	Définition comptable M51 régions
Charges de fonctionnement	Débit net Classe 6 (sauf c/68 et 619), 826 et 828 - crédit net c/782 et 783
Achats et charges externes	Débit net c/60, 63, 641, 643, 644, 645, 649, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 669, 674
Frais de gestion courante	Débit net c/60, 63, 641, 643, 644, 645, 649, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 669, 674 sauf aux chapitres 936, 943, 945, 96
Frais liés aux interventions	Débit net c/60, 63, 641, 643, 644, 645, 649, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 669, 674 aux chapitres 936, 943, 945, 96
Frais de personnel	Débit net c/61 (sauf 619)
Rémunération du personnel titulaire	Débit net 610
Rémunération du personnel non-titulaire	Débit net 611
Charges sociales	Débit net 618
Impôts et taxes versés	débit net 62, 658
Autres charges de gestion courante	Débit net c/64 (sauf c/641, 643, 644, 645, 649), 650, 657, 666, 667, 668
Contingents et participations	Débit net 64 sauf 641, 643, 644, 645, 649
Subventions	Débit net 650, 657, 65 (seul)
Indemnités et frais versés aux élus	Débit net 666, 667, 668
Charges financières	debit net c/67 sauf 674 et 6716
Intérêts des emprunts, y compris sur ligne de trésorerie	Débit net c/671 (sauf c/6716)
Intérêts des emprunts à moyen et long terme	Débit net 671 sauf 6716 et 6715
Intérêt des emprunts à court terme (lignes de trésorerie)	Débit net 6715
Charges exceptionnelles	Débit net 651, 652, 653, 654, 655, 6716, 69, 828, 826
Répartition par fonction des charges de fonctionnement	
Service financier	charges de fonctionnement au chapitre 930
Personnel permanent	charges de fonctionnement chapitre 931
Ensembles mobiliers et immobiliers	charges de fonctionnement chapitre 932
Administration générale	charges de fonctionnement chapitre 934
<i>dont achats et charges externes</i>	<i>achats et charges externes au chapitre 934</i>
Relations publiques	charges de fonctionnement chapitre 940
Enseignement	charges de fonctionnement au chapitre 943
<i>dont achats et charges externes</i>	<i>Achats et charges externes au chapitre 943</i>
<i>dont participations</i>	<i>Participations au chapitre 943</i>
Lycées	charges de fonctionnement chapitre 9432
Enseignement supérieur	charges de fonctionnement chapitre 9433
Sports et beaux-arts	charges de fonctionnement chapitre 945
<i>dont subventions</i>	<i>Subventions au chapitre 945</i>
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	charges de fonctionnement chapitre 946
Services sociaux	charges de fonctionnement chapitre 95
Interventions économiques générales	charges de fonctionnement chapitre 961
<i>dont participations</i>	<i>participations au chapitre 961</i>
<i>dont subventions</i>	<i>participations au chapitre 961</i>
Aménagement du territoire, urbanisme	charges de fonctionnement chapitre 9611
Tourisme	charges de fonctionnement chapitre 9614
Interventions en matière agricole	charges de fonctionnement chapitre 962
Interventions en matière industrielle et commerciale	charges de fonctionnement chapitre 963
Interventions socio-économiques	charges de fonctionnement chapitre 964
Formation professionnelle	charges de fonctionnement chapitre 9646
<i>dont achats et charges externes</i>	<i>achats et charges externes au chapitre 9646</i>
<i>dont participations</i>	<i>participations au chapitre 9646</i>
Apprentissage	charges de fonctionnement chapitre 9647
<i>dont participations</i>	<i>participations au chapitre 9647</i>
Produits de fonctionnement	Crédits nets Classe 7, c/827 et 829 (sauf 78) (+ débit c/1407 et crédit c/1471 pour l'Île-de-France uniquement)
Produits d'exploitation/domaniaux	Crédit net 70,71 sauf 712, 714, 715
Transferts reçus	Crédits nets c/7330, 7331, 7332, 7337, 7338, 736 (sauf 7365), 737,738, 739, 74
Recouvrements au profit d'organismes d'État	crédit net 733(seul), 7330, 7331, 7332, 7337, 7338
Concours de l'Etat	Crédit net 74, 7335, 7522, 778, 779
FCDR	Crédit net 744

D.G.D.	Crédit net c/749
Attributions de péréquation-compensation	Crédit net c/ 7335, 7522, 778 et 779 (les recettes du fonds de correction des déséquilibres régionaux, imputées au crédit du c/744 figurent dans le total des participations et dotations reçues de l'État).
Subventions et participations	Crédits net c/ 736, 737, 738, 739 sauf 7365
Participations reçues de l'Etat	Crédit net c/7371
Transferts européens	crédit net 7376, 7377, 738
<i>Transferts de l'Etat</i>	<i>somme des concours et des participations de l'Etat</i>
Impôts et taxes	Crédit net c/7335, 75, 76, 77, 712, 715 + crédit c/1471 (Idf)
Contributions directes	Crédit net c/777 + crédit c/1471 (TSE Île-de-France)
Impôts indirects et autres taxes	Crédits nets c/75, 76, 712, 715 sauf 7522
Taxes sur véhicules	crédit net 751, 753
Taxe sur les permis de conduire	Crédit net c/751
Taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises)	Crédit net c/753
Taxes et impôts ROM et Corse	crédit net 756, 759
Droit additionnel d'octroi de mer (ROM)	Crédit net c/756
Taxe sur les carburants (ROM)	Crédit net c/7598
Autres impôts indirects (Corse et ROM)	crédit net 7590, 7591, 7597
Taxe sur les véhicules à moteur (Corse)	crédit net 7592
Recouvrements	crédit net 714, 727, 729, 731, 732, 7333, 7334, 7336, 7339
Produits financiers	crédit net 721, 722, 723
Produits exceptionnels	crédit net 7365, 79, 827, 829
Recettes d'investissement réelles	Crédit c/105, 106, 107, 116, 13 (sauf 138), 14 (sauf 1471), 16, 18 (sauf 180 et 181), 21 (sauf 21X8), 23, 25 (sauf 253), 26, 27, 28 + crédit net c/24 et 253
Dotations et fonds divers	Crédit c/106, 107, 14 (sauf 140, 141, 1471)
FCTVA (remboursements du)	Crédit c/1421
Dotation régionale d'équipement scolaire	Crédit c/144
Subventions et participations d'équipement reçues	Crédit c/105, 140 (sauf 1407), 141, 237 + crédit net c/253 - débit 1407
Emprunts nouveaux	crédit 16
Cessions d'immobilisations autres que financières	crédit 116, 21 (sauf 21 avec 8 en 4ème position = amortissements)
Cession d'immobilisations financières	Crédit c/25, 250, 251, 252, 254, 26, 27
Autres recettes d'investissement	crédit 13 (sauf 138), 23 (sauf 237), 28 + crédit net 24
Dépenses d'investissement réelles	Débit c/105, 106, 107, 116, 13 (sauf 138), 14 (sauf 1407), 16, 18 (sauf 180 et 181), 21 (sauf 21x8), 23, 25 (sauf 253), 26, 27, 28 - crédit net c/180, 181
Dépenses d'investissement direct	Débit c/21 (sauf 21x8), 23, 254 (sauf au chap. 909) + [débit-crédit] c/181
Immobilisations incorporelles	Débit 218 sauf 2188
Immobilisations corporelles	Débit c/210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 219 (sauf 21x8)
Immobilisations en cours et avances à des tiers pour travaux dont :	Débit c/23, 254 (sauf 254 du chap. 909) + [débit-crédit] c/181
Immobilisations en cours	Débit 23
Avances à des tiers pour travaux	Débit c/254 (sauf au chap. 909)
Subventions d'équipement versées	Débit 130, 133 + débit net 180
Immobilisations financières	Débit c/25, 250, 251, 252, 26, 27, et (254 du chap. 909)
Remboursement en capital d'emprunts	débit 16
Autres dépenses d'équipement	débit 106, 116, 131, 132, 134, 135, 28 + débit net 785 et 786
Répartition des dépenses définitives d'investissement par programme	
Services généraux d'intérêt régional	Dépenses définitives d'investissement au chap. 900
Enseignement-formation	Dépenses définitives d'investissement au chap. 901
Lycées	Dépenses définitives d'investissement au chap. 9012
Formation professionnelle	Dépenses définitives d'investissement au chap. 9015
Culture, vie sociale	Dépenses définitives d'investissement au chap. 902
Santé	Dépenses définitives d'investissement au chap. 903
Interventions sociales	Dépenses définitives d'investissement au chap. 904
Logements	Dépenses définitives d'investissement au chap. 905
Développement urbain	Dépenses définitives d'investissement au chap. 906
Développement rural et aménagement de l'espace naturel	Dépenses définitives d'investissement au chap. 907
Transports, postes et télécommunications	Dépenses définitives d'investissement au chap. 908
Action économique	Dépenses définitives d'investissement au chap. 909

Opérations hors programme	Dépenses définitives d'investissement au chap. 92
Soldes financiers	
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	produits - charges de fonctionnement réels (hors produits et charges financiers et exceptionnels)
Capacité d'autofinancement (CAF)	produits - charges de fonctionnement réels
CAF nette	CAF - remboursement en capital d'emprunts
Financement disponible	CAF nette + recettes d'investissement hors emprunt
Excédent financier global	Recettes - dépenses totales, hors opérations sur emprunts (remboursements et emprunts nouveaux)
Eléments de bilan	
Ressources stables	solde créditeur 1 (sauf 13), 21X8, 138
Capitaux propres	solde créditeur 10,11, 12, 14
Provisions et amortissements	solde créditeur 138, 15, 21X8
Dettes sur emprunts en fin d'exercice	solde créditeur 16
Dettes sans réception de fonds en fin d'exercice	solde créditeur 18
Emplois stables	solde débiteur 13 sauf 138, 2 sauf 21X8
Immobilisations corporelles	solde débiteur 21 (sauf 21X8 et 218)
<i>dont bien reçus à disposition</i>	<i>solde débiteur 219</i>
Immobilisations incorporelles	solde débiteur 218 sauf 2188
Immobilisations financières	solde débiteur 25 sauf 254, solde débiteur 26, 27
Immobilisations en cours	solde débiteur 23
Subventions d'équipements versées	solde débiteur 13 sauf 138
Avances à des tiers pour travaux	solde débiteur 254
Affectations	solde débiteur 28
Fonds de roulement final au 31-12	solde débiteur des classes 4 et 5 (=solde créditeur des classes 1, 2, 6, 7, 8)
Créances d'exploitation	solde débiteur 41, 468, 47, 48, 49
Débiteurs ordinaires	solde débiteur 41
<i>dont administrés</i>	<i>solde débiteur 411</i>
Débiteurs divers (restes à recouvrer)	solde débiteur 468
Recettes à classer ou à régulariser	solde débiteur 47 et 49
Dettes d'exploitation	solde créditeur 40, 42, 43, 44, 45, 46 sauf 468
Créanciers ordinaires	solde créditeur 40
<i>dont fournisseurs et entrepreneurs</i>	<i>solde créditeur 400</i>
Dettes sur le personnel	solde créditeur 42
Dettes sur l'Etat	solde créditeur 43
Dettes sur d'autres collectivités et établissements publics	solde créditeur 44
Services à comptabilité distincte	solde créditeur 45
Dettes diverses	solde créditeur 46 sauf 468
Besoin en fonds de roulement	solde débiteur classe 4
Trésorerie	
Trésorerie active	solde débiteur 5 sauf 569
Prêts, avances et titres à court terme	solde débiteur 50 à 58 sauf 568, 581, 569
Disponibilités	solde débiteur 568
Fonds de garantie	solde débiteur 581
Trésorerie passive	
Lignes et crédits de trésorerie	solde créditeur 569
Trésorerie nette	solde débiteur 5
Disponibilités nettes	solde débiteur 568 et 569

Annexe 3 : lexique

Actif circulant

Ensemble des éléments du patrimoine qui, en raison de leur nature ou de leur destination, n'ont pas vocation à y rester de manière durable.

Amortissement

Constatation comptable de la dépréciation irréversible de la valeur d'un élément d'actif, du fait de son usage, du temps ou de l'obsolescence.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses d'investissement. L'addition de ces deux montants, et éventuellement du montant des règlements effectués au titre des engagements de paiement par annuités, permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est égal à la différence entre l'ensemble des créances et des dettes à court terme. Une créance constatée mais non encaissée génère un besoin en fonds de roulement (besoin comblé par le fonds de roulement défini ci-dessous). A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin en fonds de roulement.

Bilan fonctionnel

Reclassement des postes du bilan par grandes unités, de manière à faire ressortir des grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité. Cette présentation du bilan permet d'analyser les conditions dans lesquelles se réalise l'équilibre entre le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

CAF (capacité d'autofinancement)

Anciennement dénommée « autofinancement brut »

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

CAF nette

CAF diminuée des remboursements de dettes en capital. La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

CLTR

Acronyme pour « crédit à long terme renouvelable ». Il s'agit d'un type d'emprunt similaire à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) ou au prêt à capital et taux modulable (PCTM). Ces produits de financement allient un emprunt classique et la faculté de gérer la trésorerie à l'intérieur d'un plafond annuel. L'utilisation de ces emprunts perturbe l'analyse des flux annuel de dette : en effet les mouvements sur le compte 16 ne correspondent plus aux emprunts nouveaux et aux amortissements d'emprunts en raison des opérations particulières qu'entraîne le recours à ces emprunts. Ces opérations gonflent artificiellement les masses d'emprunts mobilisés et remboursés par la région au cours d'un exercice. Les opérations sur produits de type "CLTR" sont soustraites du compte 16 en débit et en crédit dès lors qu'elles ne correspondent pas à un réel emprunt de moyen ou long terme.

Définitives (opérations)

Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous les flux qui font varier dans un sens ou un autre la dette : emprunts, créances, remboursements du capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme, mouvements de trésorerie ...

Dette à long et moyen terme en fin d'exercice

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an. Elle exclut la dette sans réception de fonds (engagements de verser des subventions par annuités).

Dotations générales de décentralisation (DGD)

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'Etat aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'Etat et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

La loi de finances pour 2004 prévoit une refonte des transferts de l'Etat (voir définition de la DGF).

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'Etat et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979.

Son montant est prélevé avec une garantie de progression minimale sur les recettes de TVA, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Elle n'est pas versée aux régions sauf pour la région Île-de-France du fait de ses spécificités statutaire et budgétaire.

Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

Dotation versée par l'Etat pour l'équipement des lycées.

Emprunts

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Solde des opérations courantes non-financières de la section de fonctionnement (hors charges et produits calculés).

Excédent / déficit financier global

L'excédent financier global est égal à la différence entre les recettes d'investissement augmentées de la CAF moins les dépenses d'investissement, hors mouvements de dette (emprunts nouveaux et remboursements en capital d'emprunts). En d'autres termes, il s'agit des recettes moins les dépenses totales, hors mouvements de dette. En fin d'exercice, l'équation suivante est vérifiée :

$$\text{Excédent financier global} = \text{variation du fonds de roulement} - \text{variation de dette}$$

L'excédent financier global impacte les éléments patrimoniaux (dette et fonds de roulement). Par exemple un déficit financier global peut se traduire par un réendettement et/ou une diminution du fonds de roulement

Financement disponible

Ensemble des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir après paiement des charges de fonctionnement et des remboursements en capital d'emprunts. Il est égal à la CAF nette augmentée des recettes d'investissement hors emprunts.

Investissement (dépenses)

Les dépenses définitives d'investissement s'entendent hors remboursements d'emprunts et immobilisations financières (voir plus haut la définition des *opérations définitives*)

Les dépenses réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les acquisitions d'immobilisations financières (prêts octroyés par la région le plus souvent).

Investissement (recettes)

Les recettes définitives d'investissement s'entendent hors emprunts et remboursements de prêts et avances (voir plus haut la définition des *opérations définitives*)

Les recettes réelles d'investissement intègrent les emprunts nouveaux et les cessions d'immobilisations financières (remboursements de prêts et avances octroyés par la région le plus souvent).

Opérations réelles (recettes et dépenses réelles)

Recettes et dépenses se dénouant par un décaissement ou un encaissement. Excluent les opérations d'ordre tels que les dotations aux amortissements, les reprises sur provisions, la réintégration de travaux dans le cadre d'opérations sous mandat, etc.

Refinancement de dette

Il s'agit d'une opération budgétaire par laquelle le remboursement anticipé du capital dû est financé par la souscription d'un nouvel emprunt. Ce type d'opération est corrigé des lignes relatives aux flux de dette (emprunts nouveaux et remboursement capital d'emprunts).

Résultat

Il s'agit du résultat comptable (montant de l'ensemble des titres de recettes moins montant de l'ensemble des mandats de dépenses de l'exercice considéré).

L'égalité suivante peut être établie :

Excédent financier global + variation de dette = résultat comptable

Subventions en annuités (versées)

Les subventions en annuités correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, de subventions à une autre collectivité.

Trésorerie active

Ensemble des disponibilités figurant à l'actif du bilan (solde débiteur de la classe 5 sauf 569).

Trésorerie nette

La trésorerie nette est la résultante de la relation : fonds de roulement - besoin en fonds de roulement = trésorerie nette.

Trésorerie passive

Concours bancaires courants et soldes créditeurs des banques figurant au passif du bilan.